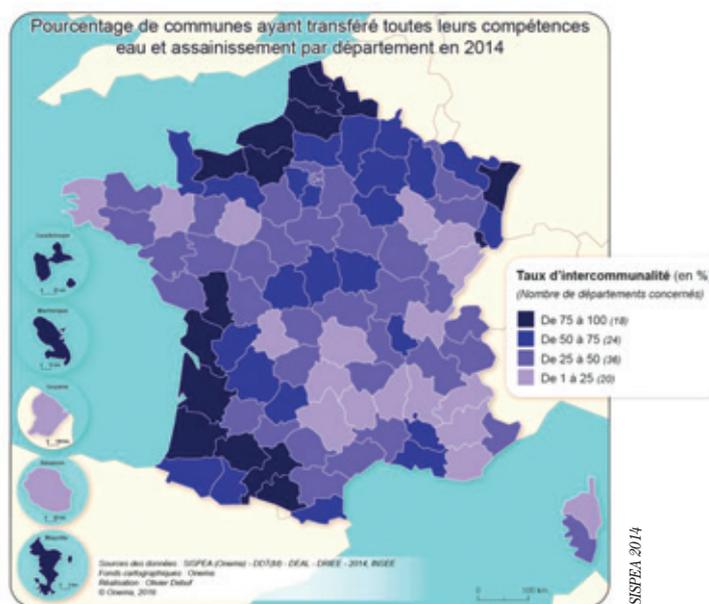


Services eau & assainissement L'intercommunalité ne progresse que lentement

C'est l'un des enseignements tirés du sixième rapport de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement de l'Agence française pour la biodiversité qui concerne les données 2014 des services.

Ce rapport, publié chaque année depuis 2009, a pour vocation de présenter un panorama détaillé de l'organisation et de la performance des 33854 services portés par les 22787 collectivités assurant des missions d'eau potable ou d'assainissement en France. On y apprend notamment que l'intercommunalité ne progresse que lentement. Ainsi, le taux de gestion intercommunale qui traduit la proportion de communes



Pourcentage de communes ayant transféré l'ensemble de leurs compétences en 2014.

2013. Il faut dire qu'en 2015 ont été appliquées les premières pénalités prévues pour non-réalisation des descriptifs détaillés des réseaux... Le respect d'un rendement seuil par les collectivités n'est cependant pas encore acquis pour 20 % d'entre elles, comme en 2013. Ces services sont majoritairement ruraux et de petite taille, selon ce rapport.

L'évaluation des pertes dues aux fuites (1 litre sur 5 en moyenne) reste stable par rapport à l'année précédente.

Enfin, le prix de l'eau et ses composantes s'avère relativement stable, lui-aussi.

Le prix global moyen du service de l'eau TTC au 1^{er} janvier 2015, pour une consommation annuelle de 120 m³, est de 3,98 €/m³ et se décompose de la manière suivante: 2,05 €/m³ pour l'eau potable et 1,93 €/m³ pour l'assainissement collectif. Les collectivités de taille intermédiaire (entre 1000 et 10000 habitants) sont celles qui proposent en moyenne le tarif le plus élevé (entre 4,20 et 4,30 €/m³).

Les très petits et très grands services proposent respectivement, en moyenne, des tarifs de 3,80 €/m³ et 3,72 €/m³. De manière générale, le prix moyen pratiqué par les communes gestionnaires (3,68 €/m³) est inférieur au prix moyen présenté par les EPCI (4,07 €/m³).

Par ailleurs, le prix moyen pratiqué par les services en régie (3,77 €/m³) est inférieur de près de 10 % à celui présenté par les services en délégation (4,17 €/m³).

Le rapport et ses annexes sont accessibles à l'adresse: <http://www.services.eaufrance.fr/panorama/rapports>

ayant transféré toutes leurs compétences eau et assainissement est évalué à 51,6 % pour 2014, contre 50,1 % pour 2013 et 49,2 % pour 2010. Rappelons que ce taux a vocation à atteindre 100 % au 1^{er} janvier 2020, ce qui impliquerait une progression absolue d'environ 10 % par an sur 5 ans... Les actuelles 22 787 autorités organisatrices pour ces compétences auront alors été remplacées par environ 2 000 à 3 000 nouvelles collectivités.

Le taux de gestion communale est actuellement plutôt élevé dans le Nord et le Sud-Ouest et relativement faible dans le Sud-Est, selon le rapport.

Autre enseignement, le décret « fuites » qui impose aux collectivités locales depuis 2013 un objectif de réduction des fuites grâce à une meilleure connaissance de leurs réseaux et d'avoir un seuil minimum de rendement, commence à produire ses effets: 20 % seulement des collectivités sont non conformes quant à la production du descriptif détaillé de leur réseau, contre 34 % en

APPEL AUX AUTEURS

Le numéro d'Août-Septembre de la revue **L'EAU, L'INDUSTRIE, LES NUISANCES** sera consacré au thème :

Eaux industrielles: recyclage et réutilisation

Autres thèmes :

- Sondes pH redox : entretien et étalonnage
- Traitement biologique : choisir un système d'aération
- ANC : de l'individuel au semi-collectif
- H₂S : prévention, détection & traitement
- Biogaz : production & valorisation
- Les systèmes de couverture de bassin
- Les canalisations d'eaux usées

L'EAU, L'INDUSTRIE, LES NUISANCES

Les auteurs intéressés par la parution gratuite d'un article sont invités à contacter la rédaction au **01 44 84 78 79** ou par mail à vjohanel@editions-johanel.com

Thème du prochain numéro

Réseaux : instrumentation, sécurisation & optimisation (Octobre)